

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 JUIN 2026

Présents : M. Thomas BELLICAM, Maire,
Mme Dorothee DUTTER, Adjointe au Maire
Mme Margaux TISSIER, M. Nicolas HELIER, Mme Rachel KATAMNA,
M. Frédéric KILCHER, M. René TOUSSAINT,
Conseillers municipaux

Conseiller municipal absent excusé ayant donné procuration à M. Thomas BELLICAM :
M. Yves DUSSOURD,

Conseillère municipale absente :
Mme Stéphanie JUND

2026 / 26 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Par décret n° 2026-301 du 21 avril 2026, les collèges électoraux chargés de procéder à l'élection des sénateurs ont été convoqués le dimanche 27 septembre 2026, en vue du renouvellement des mandats des sénateurs élus dans les départements de la série 2 figurant au tableau n° 5 annexé au Code électoral, dont fait partie le Bas-Rhin.

Ce décret a également convoqué les conseils municipaux des départements concernés le vendredi 5 juin 2026 afin qu'ils procèdent à la désignation de leurs délégués et de leurs suppléants.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les délégués et leurs suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal de nationalité française. Ils sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Au premier tour, l'élection a lieu à la majorité absolue. Lorsqu'un second tour est nécessaire, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages au second tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Compte tenu de l'effectif légal du conseil municipal de La Vancelle, fixé à onze membres, il y avait lieu de procéder à l'élection d'un délégué et de trois suppléants.

Pour procéder à ces élections, un bureau électoral a été constitué. Il était présidé par Monsieur Thomas BELLICAM, Maire, et comprenait les deux conseillers municipaux les plus âgés ainsi que les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Monsieur Frédéric KILCHER a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal a tout d'abord procédé à l'élection du délégué.

Le dépouillement du premier tour de scrutin a fait apparaître les résultats suivants :
□ nombre de conseillers présents et représentés : **8** ;



nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : **0** ;
nombre de votants : **8** ;
nombre de bulletins blancs : **0** ;
nombre de bulletins nuls : **0** ;
nombre de suffrages exprimés : **8** ;
majorité absolue : **5**.

Monsieur Nicolas HÉLIER a obtenu huit suffrages et a été proclamé élu en qualité de délégué du conseil municipal au premier tour de scrutin. Il a déclaré accepter son mandat.

Le conseil municipal a ensuite procédé à l'élection des trois suppléants.

Le dépouillement du premier tour de scrutin a fait apparaître les résultats suivants :

nombre de conseillers présents et représentés : **8** ;
nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : **0** ;
nombre de votants : **8** ;
nombre de bulletins blancs : **0** ;
nombre de bulletins nuls : **0** ;
nombre de suffrages exprimés : **8** ;
majorité absolue : **5**.

Ont chacun obtenu huit suffrages :

Monsieur Frédéric KILCHER ;
Madame Margaux TISSIER ;
Monsieur Thomas BELLICAM.

L'ordre des suppléants a été déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 288 du Code électoral, en fonction de l'ancienneté de l'élection, du nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité, de l'âge des candidats.

Monsieur Frédéric KILCHER, Madame Margaux TISSIER et Monsieur Thomas BELLICAM ont été proclamés élus au premier tour de scrutin et ont déclaré accepter leur mandat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code électoral, notamment ses articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 ;
VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
VU la circulaire NOR INTP2611651C du 6 mai 2026 du ministre de l'Intérieur ;
VU l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable ;
VU les résultats des scrutins consignés dans le procès-verbal de désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;



PREND ACTE

de l'élection de :

Délégué titulaire

☐ **Monsieur Nicolas HÉLIER**

Délégués suppléants

1. **Monsieur Frédéric KILCHER ;**
2. **Madame Margaux TISSIER ;**
3. **Monsieur Thomas BELLICAM.**

Les intéressés représenteront la commune de La Vancelle au sein du collège électoral sénatorial à l'occasion du scrutin organisé le dimanche 27 septembre 2026, dans les conditions prévues par le Code électoral.

Le secrétaire de séance
Frédéric KILCHER

Le Maire
Thomas BELLICAM

Pièce jointe : procès-verbal de désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs et ses éventuelles annexes.

